

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

URBANISME

ACQUISITION DES LOTS DE COPROPRIETE DE MONSIEUR BOUVET, 7-9 AVENUE DES ALLOBROGES – ILOT JULES MERCIER

Afin de mettre en œuvre la restructuration de l'îlot Jules Mercier s'inscrivant dans l'opération d'aménagement global du quartier de la gare, le Conseil Municipal a mis en œuvre plusieurs outils fonciers et a inscrit une enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros pour procéder aux acquisitions foncières et immobilières.

En date du 5 octobre 2021, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA 74281 21 00323) a été réceptionnée pour les lots de copropriété n°6-7-8 et 9 situés dans un bâtiment au 7-9 avenue des Allobroges et cadastré section M n° 53 appartenant à Monsieur BOUVET au prix de 290 907 €.

Ces lots sont inhabitables et inexploitable en l'état. Ils correspondent à un appartement à usage de bureaux de 150 m² au rez-de-chaussée, deux caves et d'une chaufferie.

Suite à de nombreux échanges, Monsieur BOUVET a accepté une contre-offre amiable arrêtée à 230 000 €, l'estimation domaniale de la DGFIP s'établissant à 210 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, par 36 voix pour et 2 abstentions (Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER) :

- d'approuver l'acquisition des lots de copropriété n°6-7-8 et 9 situés dans un bâtiment au 7-9 avenue des Allobroges et cadastré section M n° 53 appartenant à Monsieur BOUVET, au prix DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000 €) libre de toute occupation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.

----- Fin du document -----